

Conseil général

DÉSIGNATION DE LA PROCHAINE DIRECTRICE GÉNÉRALE

**DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ÉLUE MME NGOZI OKONJO-IWEALA
À LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC**

15 février 2021

1.1. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Walker, et Messieurs les Ambassadeurs Castillo et Aspelund, pour votre travail acharné, votre engagement et votre dévouement qui ont permis de mener à bonne fin ce processus de sélection.

1.2. Je tiens à rendre hommage aux sept autres candidats hautement qualifiés qui se sont présentés pour participer au processus de sélection. L'énergie et le dévouement qu'ils y ont consacrés l'ont enrichi et ont souligné notre conviction commune que le système commercial multilatéral pouvait contribuer de manière significative à l'expansion de l'économie mondiale au profit de tous les Membres.

1.3. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux Membres de l'OMC pour m'avoir élu à la tête de cette Organisation en ce moment critique. Je remercie tout particulièrement le Président Muhammadu Buhari et tous mes compatriotes nigériens pour leur soutien et leurs prières. Je tiens également à saluer et à remercier les Chefs d'État de la CEDEAO et de l'UA, ainsi que le Secrétaire général et les membres du Groupe ACP pour avoir soutenu dès le début ma candidature. Je remercie les autres Membres qui ont appuyé ma candidature du début à la fin du processus de sélection.

1.4. Sans la décision rapide prise récemment par l'administration Biden-Harris de se joindre au consensus des Membres sur ma candidature, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Je suis reconnaissante aux États-Unis pour leur prompt intervention et leur ferme expression de soutien. Enfin, je remercie ma famille et mes amis, trop nombreux pour être nommés ici, pour leur force et leurs encouragements tout au long de ce processus. La route a été longue et difficile, jalonnée d'incertitudes, mais aujourd'hui, c'est l'aube d'un nouveau jour, et le vrai travail peut commencer.

1.5. Aujourd'hui, les Membres de l'OMC écrivent l'histoire. Pour la première fois en 73 ans d'existence du GATT et de l'OMC, vous avez choisi une femme et une Africaine comme Directrice générale. C'est sans précédent et c'est positif. Je vous suis reconnaissante de la confiance que vous placez en moi, en tant que femme et Africaine, mais aussi en mes connaissances et mon expérience, accompagnées, comme certains d'entre vous l'ont dit, du courage et de la passion que je suis prête à mobiliser pour entreprendre, avec vous, les vastes réformes dont l'OMC a besoin pour se repositionner à l'avenir. À l'OMC, le DG dirige l'organisation dans les coulisses avec le personnel hautement compétent du Secrétariat pour aider les Membres à obtenir des résultats. Vous pouvez compter sur moi pour être proactive, travailler dur, et faire preuve d'équilibre, d'équité, de professionnalisme et d'objectivité, afin de gagner et de conserver en tout temps votre confiance. Ainsi, ensemble, nous pourrions redynamiser l'OMC et lui redonner son image de pilier essentiel de la gouvernance économique mondiale, de moteur d'un système commercial multilatéral fort, transparent et équitable, et d'instrument de croissance économique inclusive et de développement durable.

1.6. Le préambule de l'Accord de Marrakech dispose que les objectifs de l'OMC sont le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et la hausse des revenus, l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services et la recherche de l'utilisation optimale

des ressources mondiales conformément à l'objectif du développement durable. Le préambule dit tout! L'OMC concerne les gens! Elle concerne le travail décent. Plaçons son objectif primordial au premier plan et au cœur de tout ce que nous cherchons à accomplir pour le système commercial multilatéral.

1.7. L'OMC était déjà confrontée à de graves problèmes avant la COVID-19. Ces défis ont maintenant été amplifiés par la pandémie. Outre les regrettables et de plus en plus nombreuses pertes de vies humaines, la pandémie a fait des ravages dans l'économie mondiale, affectant les chaînes d'approvisionnement et perturbant les transports et les voyages. La crise a bouleversé les activités commerciales et économiques, entraînant des pertes d'emplois et des baisses de revenus dans le monde entier. Elle a effacé des années de gains économiques réalisés par plusieurs pays en développement et même des décennies de croissance dans certains pays à faible revenu et pays les moins avancés. Parmi ces pays, nombreux sont ceux dont la dette s'est encore creusée, ce qui compromet leur capacité à respecter les objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030.

1.8. Mais il y a encore de l'espoir. L'OMC s'attend à une forte reprise du commerce mondial des marchandises cette année. Le FMI table sur une croissance de 8% du volume du commerce mondial en 2021 et de 6% en 2022, tandis qu'il estime que le PIB mondial devrait rebondir, passant d'un taux de croissance de -4,4% en 2020 à 5,5% en 2021, pour s'établir ensuite selon les projections à 4,2% en 2022.

1.9. Cependant, nous ne pouvons pas baisser la garde. Pour que l'économie mondiale retrouve une croissance soutenue, la communauté internationale devra maîtriser solidement la pandémie en intensifiant la coopération pour faire de l'accès équitable et abordable aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics un élément clé de la reprise. Alors que les nouveaux variants de la COVID se propagent rapidement partout, nous devons être conscients de l'urgence qu'il y a à maîtriser la pandémie. L'OMC peut et doit jouer un rôle plus énergique en exerçant sa fonction de surveillance et en encourageant les Membres à réduire au minimum ou à éliminer les restrictions et prohibitions à l'exportation qui entravent les chaînes d'approvisionnement en produits et équipements médicaux. Le Centre du commerce international a récemment indiqué qu'une centaine de pays maintenaient encore de telles restrictions et prohibitions à l'exportation.

1.10. Les Membres de l'OMC ont en outre la responsabilité de rejeter le nationalisme et le protectionnisme en matière de vaccins. Ils doivent plutôt intensifier la coopération concernant les nouveaux vaccins, traitements et diagnostics prometteurs. Il devrait y avoir une "troisième voie" qui consisterait à élargir l'accès en facilitant le transfert de technologie dans le cadre des règles multilatérales, de manière à encourager la recherche et l'innovation tout en permettant des accords de licence qui contribuent à l'augmentation de la fabrication de produits médicaux. Certaines entreprises pharmaceutiques ont une longueur d'avance parce qu'elles le font déjà. Astrazeneca a accordé des licences de production à plusieurs pays et a récemment déclaré être prête à envisager d'autres accords de ce type. Johnson & Johnson semble disposé à suivre le mouvement en allant au-delà de la fabrication sous contrat et en concluant des accords de licence. Le Serum Institute of India, qui devrait fabriquer jusqu'à 1 milliard de doses de vaccins, en est un bon exemple. La facilitation de tels accords permettra à l'OMC de soutenir l'accélérateur ACT de l'OMS, en particulier le dispositif COVAX qui permet d'acheminer rapidement des vaccins abordables vers les pays pauvres. Au-delà de cette pandémie, l'OMC doit prendre l'initiative de renforcer la coopération avec les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et la société civile afin de mettre en place un cadre permettant de traiter les problèmes touchant le patrimoine mondial commun, tels que cette pandémie. Le secteur privé, la société civile et les parlementaires sont des partenaires importants de l'OMC avec lesquels la collaboration sera encore renforcée à l'avenir.

1.11. Les Membres de l'OMC conviennent que l'Organisation a besoin de réformes, mais faute de confiance entre eux, ils ont du mal à s'entendre sur la nature de ces réformes ou sur leur échelonnement. Pour restaurer sa crédibilité, l'OMC doit obtenir rapidement des succès et des résultats. J'ai déjà évoqué plus haut un domaine clé où de tels résultats sont possibles, c'est-à-dire la contribution à la maîtrise de la pandémie de COVID-19 par le biais du lien entre commerce et santé publique. Lors de la douzième Conférence ministérielle, dont le succès est une priorité absolue pour nous tous, nous devons parvenir à un accord sur certaines questions urgentes et élaborer des programmes de travail pour d'autres. Outre les questions liées à la pandémie, j'espère que nous aurons finalisé les négociations sur les subventions à la pêche, en laissant à la CM12 le soin de définir les modalités de mise en œuvre. Je suis tout à fait consciente que les négociations sur les

subventions à la pêche sont difficiles, mais les Membres devraient faire preuve de la souplesse nécessaire pour progresser sur cette question importante. Un accord solide serait bénéfique à la fois pour le commerce et pour la durabilité. Il indiquera au monde que l'OMC est de retour, qu'elle est capable de conclure un accord multilatéral vital pour les générations actuelles et futures. Les Membres devront surmonter leurs divergences et s'entendre sur la prohibition des subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et qui encouragent la surpêche et la surcapacité. Il est temps de trouver des terrains d'entente, en tenant compte de l'intérêt de tous les Membres et de la nécessité de respecter pleinement l'ODD 14.6. L'OMC ne peut pas se permettre d'échouer dans ce domaine. Les enjeux sont trop importants, les négociations durent depuis bien trop longtemps et tout doit être mis en œuvre pour les mener à bien le plus rapidement possible.

1.12. La réforme du système de règlement des différends, qui a été un élément central pour garantir la sécurité et la prévisibilité du système commercial multilatéral, est de la plus haute importance pour les Membres. Certains Membres ont critiqué la manière dont il fonctionne et ont exigé des réformes. Il sera important de s'entendre sur la nature de ces réformes, de les préciser et d'élaborer un programme de travail pour leur mise en œuvre qui pourra être présenté à la CM12. Je pense que l'ensemble des recommandations proposées par l'Ambassadeur Walker pourrait fournir aux Membres un point de départ pour rétablir la confiance dans le système de règlement des différends. Un système renforcé et solide est dans l'intérêt de tous les Membres et, à ce titre, tous les efforts devraient être faits pour l'améliorer. Nous avons besoin d'un système qui puisse gagner la confiance de tous, y compris celle des petits pays en développement et des pays les moins avancés qui rencontrent des difficultés pour l'utiliser.

1.13. Le corpus de règles de l'OMC est dépassé et ses règles sont obsolètes par rapport à celles de plusieurs accords commerciaux régionaux et bilatéraux qui incorporent beaucoup d'innovations. Il faut l'actualiser pour tenir compte des réalités du XXI^e siècle, comme le commerce électronique et l'économie numérique. La pandémie a renforcé l'importance et accéléré le rôle du commerce électronique, qui devrait connaître une croissance notable dans les années à venir. Le commerce électronique offre d'importantes possibilités d'inclusion des MPME et des femmes dans le commerce international, en particulier dans les pays en développement. Pour permettre à certains pays en développement et pays les moins avancés de participer aux négociations sur le commerce électronique, nous devons collaborer avec les gouvernements et les autres organisations pour réduire la fracture numérique. Le succès de ces négociations pourrait favoriser la relance des négociations sur le commerce des services, secteur qui occupe une place de plus en plus importante dans l'économie de la plupart des Membres. Les initiatives plurilatérales ont redynamisé le système commercial multilatéral. Les travaux de négociation sur d'autres initiatives liées à des déclarations conjointes – réglementation intérieure et facilitation de l'investissement – se sont poursuivis d'une manière assez intensive en dépit de la pandémie. Les participants doivent maintenir leurs efforts pour renforcer le soutien et susciter l'intérêt d'une grande partie des Membres de l'OMC, y compris de pays en développement, en vue de conclure au moins les négociations sur la réglementation intérieure d'ici à la CM12.

1.14. Nous devrions aussi œuvrer à faire en sorte que l'OMC soutienne mieux l'économie verte et circulaire et s'occupe de manière plus générale du lien entre le commerce et le changement climatique. Le commerce et la protection de l'environnement peuvent se renforcer mutuellement et contribuer tous deux au développement durable. Il sera important que les Membres réactivent et élargissent les négociations sur les biens et services environnementaux. Cela concourrait à favoriser la confiance et encouragerait les Membres à étudier par quels autres moyens le commerce peut contribuer de façon positive à l'amélioration des conditions climatiques. Il faut cependant veiller à ce que les disciplines ne soient pas utilisées de manière arbitraire ou comme une restriction déguisée au commerce, et tiennent compte du fait que les pays en développement ont besoin d'aide pour passer à l'utilisation de technologies plus vertes et plus respectueuses de l'environnement.

1.15. Les travaux de l'OMC dans des domaines nouveaux ou innovants ne signifient pas que des sujets traditionnels tels que l'agriculture sont oubliés. L'agriculture est particulièrement importante pour de nombreux pays en développement et pays les moins avancés. Il est capital d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits d'exportation présentant un intérêt pour ces pays, tout comme de s'occuper du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Il faut s'attaquer à l'augmentation des niveaux de soutien interne autorisés des Membres afin de garantir des conditions égales pour tous, et d'offrir ainsi des débouchés aux petits agriculteurs. En outre, il est possible d'arriver rapidement à un accord sur l'élimination des restrictions à l'exportation, et notamment de donner une suite favorable à l'exemption des achats d'aide humanitaire du PAM. De même, nous

devons aussi renforcer les disciplines relatives aux subventions à l'industrie. À cet égard, il serait important de faire en sorte que les subventions accordées par les Membres à leurs entreprises publiques dans certaines situations ne faussent pas les conditions de concurrence. La question du traitement spécial et différencié (TSD) est une question qui divise et sape la confiance. Toutefois, l'initiative volontaire prise par certains pays en développement Membres de ne pas se prévaloir du TSD à l'avenir montre une voie à suivre, tout comme l'Accord sur la facilitation des échanges, qui permet de prendre en compte le niveau de développement particulier de chaque Membre.

1.16. Passons maintenant aux réformes procédurales. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons renforcer les procédures de travail des divers organes de l'OMC afin qu'ils puissent mieux servir les Membres. La transparence est la pierre angulaire du système et tout devrait être mis en œuvre pour aider les Membres à respecter leurs obligations en matière de notification et de transparence. Le développement et la rationalisation des outils en ligne, y compris l'introduction des agendas électroniques, constituent un pas dans la bonne direction. Certaines règles et procédures de l'OMC doivent aussi être revues, y compris les procédures de désignation des directeurs généraux. En ce qui concerne les Conférences ministérielles, l'article IV de l'Accord de Marrakech dispose qu'"[i]l sera établi une Conférence ministérielle composée de représentants de tous les Membres, qui se réunira au moins une fois tous les deux ans". Dans le monde d'aujourd'hui, qui évolue rapidement mais est incertain, il pourrait être opportun que les Membres examinent la fréquence des Conférences ministérielles pour déterminer si des réunions annuelles leur permettraient de mieux évaluer la santé du système commercial multilatéral et détecter les problèmes et d'apporter ensemble des solutions rapides. En outre, les Membres prennent des décisions sur la base du consensus, et à juste titre, puisque l'article IX:1 de l'Accord de Marrakech dispose que "[l]'OMC conservera la pratique de prise de décisions par consensus suivie en vertu du GATT"; cependant, les Membres doivent veiller à ce que la recherche d'un consensus ne conduise pas à faire obstacle à des innovations ou des approches renforçant le bien-être qui seraient bénéfiques pour tous les Membres.

1.17. Il conviendrait de renforcer le Secrétariat de l'OMC pour lui permettre de fournir des services de pointe aux Membres dans tous les domaines de travail pertinents de l'OMC, y compris la mise en œuvre, le suivi, le règlement des différends et les négociations. Un changement important consistera à abandonner l'actuelle méthode de travail compartimentée au profit d'une approche davantage fondée sur le travail en équipe et sur les tâches. Le Secrétariat doit pouvoir s'adapter pour tenir compte de l'évolution de la dynamique de l'économie mondiale et des priorités des Membres.

1.18. Pour conclure, permettez-moi de dire que les défis auxquels l'OMC est confrontée sont nombreux et épineux, mais qu'ils ne sont pas insurmontables. Tout espoir n'est pas perdu. Nous verrons la lumière au bout du tunnel si nous travaillons ensemble d'une manière transparente qui renforce la confiance, construit des ponts, dissipe les tensions politiques et encourage la convergence.

1.19. La pandémie et ses retombées économiques ont mis en lumière l'interdépendance des pays, l'importance du multilatéralisme et la nécessité de renforcer la collaboration pour parvenir à des accords commerciaux justes et équilibrés offrant des possibilités à tous les Membres de l'OMC, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires. En travaillant ensemble, nous pouvons renforcer la confiance, et nous pouvons bâtir un système commercial plus fort, plus pertinent et inclusif. Ces objectifs me tiennent vraiment à cœur. Je suis déterminée à vous aider à mener à bien les réformes nécessaires. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous tous au cours des mois et des années à venir, pour que nous puissions bâtir l'OMC à laquelle nous aspirons tous, une OMC qui est axée sur les personnes, qui est dynamique et solide, et qui apporte un soutien essentiel à la croissance économique et au développement durable par le biais du commerce. Mesdames et Messieurs, je vous remercie à nouveau de me donner la possibilité de le faire.
